

Communication municipale n° 538/2010

Séance du Conseil communal du 4 octobre 2010

Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM) Projet d'axes forts de transports publics urbains

Par communication municipale n° 515/2008, le Conseil communal a été informé de la décision du Conseil d'Etat du 21 mai 2008 de confirmer le choix des organes dirigeants du PALM de réaliser, d'ici à 2020, un réseau d'axes forts de transports publics urbains. En complément avec le RER, ce réseau est destiné à desservir les parties les plus denses de l'agglomération.

La première étape de réalisation (2010-2018) est constituée par la mise en service du tramway entre la gare de Renens et Lausanne-Flon et de 5 tronçons de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) dans l'Est et l'Ouest de l'agglomération, ainsi qu'en ville de Lausanne.

Plus spécifiquement, pour l'Est lausannois, la première étape inclut la création d'un axe fort type BHNS sur la RC 780a entre le carrefour Lavaux – Petite-Corniche à Lutry et le carrefour Lavaux-Reymondin à Pully. La liaison avec le centre de Lausanne fera partie intégrante de la deuxième étape de réalisation du projet des axes forts.

La brochure « réseau-t » jointe en annexe, terme générique désignant ce grand réseau qui reliera les communes de l'Ouest lausannois aux communes de l'Est, présente dans le détail le projet, la structure, le calendrier, les coûts, ainsi que des photomontages. Elle contient également le plan des lignes du tram et des BHNS prévues à l'horizon 2020.

Lutry, le 15 septembre 2010